

Décision

Générale

colonial

Décision n° 898 Personnel européen.

n° 898

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 novembre 1941

Numéro JO

n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro

30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Poisson, administrateur de 3e classe des colonies, est nommé président du tribunal indigène du premier degré, cumulativement avec ses fonction d'adjoint au commandant de cercle de Djibouti. M. Audibert, inspecteur spécial de police, est maintenu à la disposition du commandant, de cercle pour exercer les fonctions de chef du Bureau de rationnement de la population européenne et indigène. M. Rhodes, gendarme, est nommé régisseur de la Caisse des menues recettes et dépenses, cumulativement avec ses fonctions de vérificateur des poids et mesures et de contrôleur de vente à la Boucherie municipale. Le gendarme Rhodes prêtera le serment prévu par les règlements. M. Guilbaud, gendarme, est nommé agent du Service d'hygiène, cumulativement avec ses fonctions d'agent de la police des mœurs. Le gendarme Guilbaud prêtera le serment prévu par les règlements.